



# Assemblée générale

Distr. générale  
5 mai 2009  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-troisième session

Point 104 c) de l'ordre du jour

**Élections aux sièges devenus vacants des organes  
subsidiaires et autres élections : élection de dix-huit  
membres du Conseil des droits de l'homme**

### **Lettre datée du 4 mai 2009, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que le Bangladesh a déclaré sa candidature au Conseil des droits de l'homme pour le mandat allant de 2009 à 2012 et de vous faire tenir ci-joint un aide-mémoire sur les engagements que le Bangladesh a pris volontairement en faveur de la promotion et de la défense des droits de l'homme, conformément à la résolution 60/251 de l'Assemblée générale (voir annexe).

La Mission permanente du Bangladesh vous serait obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 104 c) de l'ordre du jour.

Le Conseiller  
(*Signé*) Abdul **Alim**



**Annexe à la lettre datée du 4 mai 2009 adressée  
au Président de l'Assemblée générale par le Chargé  
d'affaires par intérim de la Mission permanente  
du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Aide-mémoire sur les engagements pris volontairement  
par le Bangladesh en faveur des droits de l'homme :  
élection au Conseil des droits de l'homme (mai 2009)**

**Introduction**

Le Bangladesh est fermement attaché à la promotion et à la défense de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales. Son engagement en faveur de la promotion et de la défense des droits de l'homme repose sur le constat que le bien-être des populations ne peut être assuré que si chacun jouit effectivement de tous les droits de l'homme.

Le Bangladesh s'efforce de construire une société exempte de toute forme d'exploitation, dans laquelle les droits de l'homme, les libertés fondamentales, l'égalité et la justice sont garantis. Le Bangladesh soutient que les droits de l'homme sont universels, indissociables, interdépendants et complémentaires. Toutefois, pour un pays comme le Bangladesh, les droits économiques, sociaux et culturels et, surtout, le droit au développement revêtent une importance majeure. Il estime que l'exercice de ces droits favorisera l'exercice de bien d'autres droits de l'homme, notamment les droits civils et politiques. Fort de cette conviction, le Bangladesh a participé activement et de manière constructive aux négociations qui ont conduit à la création du Conseil des droits de l'homme et en est devenu ultérieurement un membre fondateur.

Le Bangladesh sollicite sa réélection au Conseil des droits de l'homme pour le mandat allant de 2009 à 2012.

S'il est élu, le Bangladesh poursuivra ses efforts, de concert avec d'autres États, pour faire du Conseil un défenseur efficace, performant et crédible des droits de l'homme dans le monde entier.

**Cadre constitutionnel**

La Constitution du Bangladesh, qui consacre les principes et les dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme, est la loi fondamentale de la République. Elle garantit l'exercice des droits de l'homme à tous les citoyens sans discrimination.

Les droits fondamentaux prévus dans la Constitution du Bangladesh correspondent aux droits prescrits par le droit international des droits de l'homme. Ce sont notamment : le droit à l'égalité devant la loi et à une protection égale de la loi; l'interdiction de la discrimination fondée sur la race, la religion, la caste ou le sexe; le droit de ne pas subir d'actes préjudiciables à sa vie, à sa liberté, à son intégrité physique, à sa réputation ou à ses biens; la liberté de mouvement, de réunion, d'association, de pensée et de conscience, d'expression, de profession ou d'emploi et de religion; l'interdiction du travail forcé; et l'égalité des chances en matière d'emploi public.

La Constitution définit aussi les principes fondamentaux de la politique de l'État. Elle exige de l'État qu'il soit une démocratie. Elle exige également de l'État qu'il garantisse notamment la participation des femmes à la vie nationale, l'enseignement gratuit et obligatoire, la santé publique, l'égalité des chances, le travail en tant que droit et devoir, le développement rural et la promotion des collectivités locales ainsi que le respect du droit international. La Cour suprême du Bangladesh a, en maintes occasions, défendu ces principes fondamentaux en vue de protéger les droits des citoyens.

En ce qui concerne les mesures d'action positive, la Constitution du Bangladesh proclame que l'État est habilité à prendre des mesures spéciales en faveur des femmes ou des enfants ou pour la promotion de groupes arriérés.

### **Réalizations et progrès dans le domaine des droits de l'homme**

Malgré les nombreuses difficultés auxquelles il se heurte, le Bangladesh est résolu à s'acquitter de ses obligations constitutionnelles et de ses engagements internationaux en appliquant diverses mesures législatives et administratives ainsi que des programmes de développement socioéconomique. Il a aussi fait des efforts sincères pour honorer les engagements qu'il a pris lors de son élection au Conseil des droits de l'homme en 2006, notamment dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, du développement socioéconomique, de l'autonomisation des femmes, de l'éducation (en particulier des filles), de la lutte contre la corruption, de la séparation des pouvoirs judiciaire et exécutif et de la création de la Commission nationale des droits de l'homme. On trouvera ci-après certaines des réalisations :

**Droits fondamentaux** – Le Bangladesh a, grâce à diverses mesures législatives et administratives, garanti la liberté d'expression, la liberté de la presse et la liberté de pensée et de conscience. Chaque citoyen jouit de la liberté de religion, d'éducation, d'association, de réunion, de travail et de profession. La presse et les médias électroniques au Bangladesh figurent parmi les plus indépendants au monde et jouent un rôle déterminant pour ce qui est de promouvoir et de défendre les droits fondamentaux des citoyens et de veiller à la bonne gouvernance.

**Bonne gouvernance** – Le Bangladesh s'est doté d'un régime politique démocratique et pluraliste et est fortement attaché à la bonne gouvernance, à la démocratie, à l'état de droit ainsi qu'à la promotion et à la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous les citoyens, l'accent étant mis en particulier sur les femmes, les enfants, les communautés minoritaires, les personnes handicapées et les autres groupes vulnérables de la population. Les élections parlementaires de décembre 2008, la tenue d'élections locales, la séparation des pouvoirs judiciaire et exécutif, le renforcement de la Commission électorale et de la Commission de lutte contre la corruption, l'adoption de la loi sur le droit à l'information et la création de la Commission nationale des droits de l'homme sont autant d'actions menées par le Gouvernement en vue d'instaurer une culture de responsabilisation et de transparence en matière de gouvernance.

**Développement socioéconomique** – Le Bangladesh a réalisé des progrès énormes sur la voie de l'émancipation socioéconomique de sa population, s'agissant de la croissance économique soutenue, du revenu par habitant, de la sécurité alimentaire, des moyens de lutte contre les risques de catastrophe et des réalisations notables dans le secteur social, en particulier l'autonomisation des femmes,

l'éducation des filles, la réduction des taux de mortalité infantile et maternelle, l'accès à l'eau potable et les soins de santé primaires. Des concepts locaux comme le microcrédit et l'éducation non classique ont joué un rôle déterminant, ayant permis au Bangladesh de surmonter le manque de ressources auquel il fait régulièrement face dans l'exécution de ses programmes de développement. La présence d'un grand nombre d'organisations non gouvernementales et d'une société civile dynamique, dont le partenariat avec le Gouvernement ne cesse de se renforcer, a aussi joué un important rôle complémentaire.

**Éducation** – Le Bangladesh estime que l'accès à l'éducation pour tous est un pas essentiel vers l'exercice des droits de l'homme. Assurer l'éducation pour tous, en privilégiant l'éducation des petites filles, a toujours été pour le Bangladesh un important moyen d'assurer l'exercice sans entrave des droits de l'homme par tous. Le Gouvernement a institué l'enseignement primaire gratuit et obligatoire pour tous les enfants. Il assure l'enseignement gratuit pour les filles jusqu'à la 12<sup>e</sup> année d'études, accorde une bourse aux filles dans les établissements secondaires en milieu rural et fournit gratuitement des livres à tous les enfants du primaire. Le Gouvernement met en œuvre un programme d'éducation contre la malnutrition/nourriture/éducation contre argent grâce auquel des rations alimentaires sont fournies aux élèves pauvres des écoles primaires en milieu rural.

Le Gouvernement s'emploie actuellement à réduire les taux d'abandon scolaire et s'est fixé comme objectif d'atteindre un taux net de scolarisation de 100 % d'ici à 2010 et de débarrasser le pays de la malédiction qu'est l'analphabétisme d'ici à 2013. Il compte aussi instituer l'enseignement gratuit jusqu'au niveau du premier diplôme universitaire.

**Autonomisation des femmes** – Les femmes assument de plus en plus des fonctions de direction aussi bien au niveau national qu'au niveau local. Le nouveau gouvernement est dirigé par une femme Premier Ministre et compte des femmes titulaires d'importants portefeuilles ministériels – affaires étrangères, intérieur, agriculture et travail. Le chef de l'opposition, ancien Premier Ministre, est aussi une femme. Lors des élections générales de décembre 2008, 19 candidates ont été élues au Parlement au suffrage direct. Compte tenu des 45 sièges réservés, les femmes occupent plus d'un cinquième des sièges au Parlement.

Les femmes occupent un tiers des sièges réservés pour les élections au suffrage direct dans toutes les collectivités locales, notamment les municipalités. Elles bénéficient également de sièges réservés aux conseils des sous-districts d'Upazilla mais y sont directement élues. Les femmes au Bangladesh jouissent d'un quota de 10 % des emplois dans la fonction publique. La participation des femmes au marché officiel de l'emploi a considérablement augmenté du fait de l'évolution des moyens de subsistance et de l'expansion économique. La main-d'œuvre du secteur du prêt-à-porter est presque exclusivement constituée de femmes.

**Lutte contre la violence à l'encontre des femmes et des enfants** – Le Bangladesh a adopté des mesures législatives pour promouvoir les droits des femmes et des enfants et pour les protéger contre la violence, la maltraitance et la discrimination. Le pays dispose d'un ministère chargé du bien-être des femmes et des enfants. Il est partie à la Convention sur la prévention et la lutte contre la traite des femmes et des enfants à des fins de prostitution de l'Association sud-asiatique de coopération régionale.

Le Gouvernement a pris des mesures pour appliquer le Plan d'action de Beijing. La politique nationale de promotion de la femme et le plan d'action national pour la promotion de la femme sont deux importantes initiatives à cet égard. L'objectif principal a été d'éliminer les disparités entre les sexes dans les domaines du droit, de l'économie, de la politique et de la famille.

Le Bangladesh a pris des mesures résolues pour mettre fin à la violence contre les femmes. Des centres de crise intégrés ont été mis en place dans toutes les six circonscriptions administratives du pays à l'intention des victimes de violence. Ces centres fournissent aux victimes un traitement médical d'urgence, une assistance policière, une aide juridique et des installations d'accueil. Les organisations non gouvernementales collaborent étroitement avec le Gouvernement pour sensibiliser l'opinion à la prévention de la violence contre les femmes.

Le Bangladesh est l'un des premiers signataires de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant. Il dispose d'un plan d'action national contre la violence et l'exploitation sexuelles dont sont victimes les enfants, y compris la traite. Un projet de la politique sociale nationale sur les modèles parallèles de soins et de protection des enfants, qui vise à harmoniser les lois nationales sur la justice pour mineurs avec les dispositions de la Convention, a été élaboré.

Ayant pris l'engagement d'éliminer le travail des enfants, le Gouvernement met la dernière main à l'élaboration de la politique nationale sur le travail des enfants. Le Bangladesh a éliminé le travail des enfants dans le secteur du prêt-à-porter, le plus grand secteur d'activité du pays. Il met actuellement en œuvre un programme assorti d'un échéancier, qui est essentiellement un plan d'action visant à éliminer les pires formes de travail des enfants.

**Filets de protection sociale** – Plusieurs programmes de protection sociale ont été mis en place pour remédier aux problèmes multiformes auxquels font face les pauvres et les personnes vulnérables. Des mesures spéciales ont été prises pour lutter contre la féminisation de la pauvreté, notamment le programme d'allocations pour les veuves, les femmes délaissées et les femmes démunies, un programme pilote d'octroi d'allocations aux mères pauvres allaitantes et de bons de santé maternelle et un programme de nutrition communautaire. Le programme de développement en faveur des groupes vulnérables, l'une des initiatives de développement les plus réussies, est mis en œuvre sur toute l'étendue du territoire national et touche quelque 750 000 femmes rurales pauvres.

**Commission nationale des droits de l'homme** – Conformément à l'engagement qu'il a pris lors des élections au Conseil des droits de l'homme en 2006, le Bangladesh a créé une commission nationale des droits de l'homme indépendante, en application des directives issues des Principes de Paris. Cet organe de trois membres est actuellement présidé par un ancien juge de la Cour suprême, les autres membres étant une femme issue de la société civile et un représentant de la communauté minoritaire. La Commission est saisie d'allégations de violation des droits de l'homme par les particuliers et les groupes, sur lesquelles elle mène des enquêtes. Elle est également appelée à surveiller la situation générale des droits de l'homme dans le pays et à faire les recommandations appropriées.

**Séparation des pouvoirs judiciaire et exécutif** – Le Bangladesh est convaincu que l'indépendance du pouvoir judiciaire est indispensable pour assurer la bonne gouvernance et l'état de droit et, par extension, la protection des droits de

l'homme et des libertés fondamentales. La Cour suprême du Bangladesh a toujours fait preuve d'indépendance dans l'exercice de ses fonctions. Cependant, les juridictions inférieures ont été accusées d'être sous l'influence du pouvoir exécutif.

Pour garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire, et conformément à l'engagement qu'il a pris lors des élections au Conseil des droits de l'homme en 2006, le Bangladesh a récemment mené à terme le processus de séparation totale des pouvoirs judiciaire et exécutif. Un pouvoir judiciaire indépendant devrait, en principe, contribuer pour beaucoup à l'amélioration de la situation des droits de l'homme dans le pays.

**Lutte contre la corruption** – Le Bangladesh est attaché à la lutte qu'il mène contre la corruption, qu'il considère comme un obstacle à l'amélioration des conditions de vie de sa population. Comme il s'y est engagé lors de son élection au Conseil des droits de l'homme en 2006, le Bangladesh a récemment reformulé le Règlement intérieur de la Commission de lutte contre la corruption afin de conférer à celle-ci plus d'indépendance et d'autorité. La Commission est habilitée à mener des enquêtes et à prendre des mesures juridiques et autres pour empêcher la corruption. Le Bangladesh est aussi partie à la Convention des Nations Unies contre la corruption.

**Droit à l'information** – Le Bangladesh estime que l'exercice par ses citoyens du droit à l'information est indispensable pour assurer la bonne gouvernance en faisant en sorte que le Gouvernement réponde de son action ou de son inaction. Il a récemment adopté la loi sur le droit à l'information afin de donner à la population les moyens de rechercher auprès des services publics compétents l'information sur les questions d'intérêt général. À cet égard, un interlocuteur a été désigné dans chaque service.

**Lutte contre le terrorisme** – Le Bangladesh pense que le terrorisme et l'extrémisme portent atteinte à l'exercice des droits de l'homme et que le terrorisme est la pire forme de violation des droits de l'homme. Il demeure par conséquent déterminé à mener sans relâche sa campagne contre l'extrémisme et le terrorisme à l'échelle internationale. Le Bangladesh est partie aux 13 conventions des Nations Unies relatives au terrorisme, preuve de son attachement à la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Au niveau national, le Bangladesh a pris plusieurs mesures législatives et administratives pour remédier à cette menace et s'attache à en assurer une application effective. Au niveau régional, le Bangladesh est partie à la Convention régionale sur la répression du terrorisme de l'Association sud-asiatique de coopération régionale ainsi qu'à son protocole complémentaire.

### **Contribution au niveau mondial**

Le Bangladesh joue un rôle constructif sur la scène internationale en favorisant la coopération et le dialogue, en particulier à l'ONU. L'esprit constructif et la coopération dont il fait preuve au Conseil des droits de l'homme ont été salués par tous. Le Bangladesh s'attache à dégager le consensus sur les questions importantes dans les différentes instances internationales. On trouvera ci-après certaines de ses initiatives :

**Instruments relatifs aux droits de l'homme** – Le Bangladesh est partie aux principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment les

suivants : Pacte international relatif aux droits civils et politiques; Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels; Convention sur les droits de l'enfant et ses deux protocoles facultatifs; Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son protocole facultatif; Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale; Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui; Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants; Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide; Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid; Convention relative à l'esclavage de 1926 et ses protocoles ultérieurs; Convention sur les droits politiques de la femme; et Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages.

Le Bangladesh est devenu aussi partie à la Convention des Nations Unies contre la corruption et à la Convention sur les droits des personnes handicapées et son protocole facultatif.

**Conseil des droits de l'homme** – Le Bangladesh est un fervent partisan du système des Nations Unies. Dans le domaine des droits de l'homme, il attache une grande importance au Conseil des droits de l'homme, au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, aux organes créés en vertu d'instruments internationaux, aux procédures spéciales et aux autres mécanismes relatifs aux droits de l'homme.

Actuellement membre du Conseil des droits de l'homme, le Bangladesh participe activement à ses travaux. Il collabore avec les autres États Membres des Nations Unies, les représentants de la société civile et les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales en vue de faire du Conseil un organe efficace, performant et crédible de défense des droits de l'homme.

Le Bangladesh a activement participé aux négociations qui ont conduit à la création du Conseil des droits de l'homme. Il a par la suite considérablement contribué à la mise en place des structures du Conseil et à la réforme du dispositif des Nations Unies relatif aux droits de l'homme. Il a contribué à l'élaboration du cadre de référence et des modalités de l'examen périodique universel. Le Bangladesh a également contribué à l'examen, à la rationalisation et à l'amélioration du système des procédures spéciales et des autres mécanismes d'experts du Conseil.

**Mécanismes du Conseil des droits de l'homme** – Comme il s'y est engagé lors de son élection au Conseil des droits de l'homme en 2006, le Bangladesh a subi son premier examen périodique universel au Conseil le 3 février 2009, pendant qu'il y siégeait.

Le Bangladesh coopère avec les organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme et mis à profit de leurs conseils pour améliorer la situation des droits de l'homme dans le pays. À ce jour, il a accueilli sept rapporteurs spéciaux, témoignant ainsi de sa volonté de coopérer avec le mécanisme des Nations Unies relatif aux droits de l'homme. Parmi ceux-ci, on peut citer le Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats, le Représentant spécial du Secrétaire général sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, le Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction, le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection de la liberté d'opinion et d'expression, le Groupe de travail sur les

disparitions forcées ou involontaires, le Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale, le Groupe de travail sur la détention arbitraire, le Rapporteur spécial sur la question de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, le Rapporteur spécial sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones, le Rapporteur spécial sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard et le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation.

**Dialogue en vue de la promotion et de la défense des droits de l'homme** – Le Bangladesh préconise le dialogue comme le moyen le plus efficace de promouvoir l'harmonie, la tolérance, le respect mutuel et la solidarité entre les différentes religions et cultures. Il présente chaque année à l'Assemblée générale, depuis bien longtemps maintenant, une résolution sur la culture de paix, qui bénéficie d'un appui considérable des États Membres des Nations Unies.

**Le Bangladesh et les opérations de maintien de la paix des Nations Unies** – Le Bangladesh joue un rôle de premier plan dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Son attachement au maintien de la paix découle de l'engagement qu'il a pris de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales et de défendre les valeurs qui ont présidé à la fondation de l'Organisation des Nations Unies. Ses soldats œuvrent dans des conditions difficiles, dans de nombreuses situations d'après conflit, à la protection de la vie et des droits fondamentaux des populations, en particulier des femmes et des enfants.

#### **Engagements pris volontairement en faveur des droits de l'homme**

Le Bangladesh prend les engagements suivants :

Au niveau national, le Bangladesh entend :

- Redoubler d'efforts, en élaborant ses politiques et stratégies nationales, pour défendre les principes fondamentaux consignés dans la Constitution du Bangladesh ainsi que ceux énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans les autres instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme auxquels il est partie;
- Poursuivre son programme de développement général de sa population, en privilégiant l'élimination de la pauvreté, l'éducation primaire pour tous, la lutte contre la corruption et l'autonomisation des femmes, des enfants et des groupes vulnérables de la population, principalement par l'application de méthodes conçues localement;
- Redoubler d'efforts pour satisfaire les besoins fondamentaux de sa population, notamment en matière d'alimentation, d'habillement, de logement, d'éducation et de soins de santé primaires, comme un moyen permettant d'assurer l'exercice effectif de tous les droits de l'homme;
- Intensifier les efforts entrepris pour assurer la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing, de la Déclaration et du Plan d'action de Copenhague ainsi que des documents issus des autres grandes conférences internationales des Nations Unies et des réunions de suivi;



- Veiller à ce qu'aucune procédure extrajudiciaire ou extraconstitutionnelle ne soit appliquée à l'égard de personnes accusées d'activités criminelles et adopter une politique de tolérance zéro face à toute procédure extrajudiciaire ou extraconstitutionnelle;
- S'attacher à renforcer et à consolider davantage les structures institutionnelles, notamment la Commission nationale des droits de l'homme, la Commission de lutte contre la corruption, la Commission électorale et les collectivités locales, qui concourent à promouvoir la bonne gouvernance, la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit;
- Préserver et promouvoir l'indépendance du pouvoir judiciaire et la liberté de la presse;
- Renforcer davantage les programmes de formation et de renforcement des capacités exécutés dans le domaine des droits de l'homme à l'intention des agents chargés du maintien de l'ordre, des juges, des procureurs, des avocats, des journalistes, des parlementaires et des médias;
- Redoubler d'efforts pour mettre fin au travail des enfants et adopter une politique nationale sur l'élimination du travail des enfants;
- Envisager d'adhérer au reste des instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme en recherchant le consensus au sein de la société;
- Intensifier les efforts pour s'acquitter des obligations que lui imposent les organes conventionnels en mettant effectivement en œuvre les programmes nationaux pertinents;
- Continuer de coopérer avec les procédures spéciales et les mécanismes du Conseil en vue d'améliorer davantage la situation des droits de l'homme dans le pays;
- Inviter certains rapporteurs spéciaux à se rendre au Bangladesh à des dates arrêtées d'un commun accord;
- Se maintenir prêt pour subir, le moment venu, son deuxième examen au titre du mécanisme d'examen périodique universel;
- Renforcer le partenariat du Gouvernement avec les organisations non gouvernementales et la société civile pour la promotion et la défense des droits de l'homme pour tous.

Au niveau international, le Bangladesh entend :

- Continuer d'apporter son plein appui au Conseil des droits de l'homme dans les activités que celui-ci mène en faveur de la promotion et de la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales sans distinction et de manière équitable et égale;
- Continuer de soutenir le Conseil des droits de l'homme dans les activités que celui-ci mène, guidé par les principes d'universalité, d'impartialité, d'objectivité, de non-sélectivité, de dialogue et de coopération à l'échelle internationale;

- Renforcer davantage son engagement constructif et sa coopération avec les autres membres du Conseil des droits de l'homme ainsi qu'avec les États membres observateurs afin de faire du Conseil un organe efficace de promotion et de défense des droits de l'homme;
  - Continuer de soutenir l'action menée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans l'exercice de son mandat;
  - Continuer d'appuyer les organismes, programmes et fonds des Nations Unies qui peuvent concourir à la promotion et à la défense des droits de l'homme;
  - Continuer de promouvoir le droit au développement comme droit inaliénable de tous les peuples et appuyer les efforts entrepris pour élaborer plus avant le concept et sa mise en œuvre.
-